

Budget Primitif 2021

Rapport de présentation de Monsieur le Maire
Note de synthèse



I – INTRODUCTION	3
II – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF	4
III – SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
IV – SECTION D'INVESTISSEMENT	15
V – CONCLUSION	19
VI – DELIBERATIONS	20



I - INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2021 ont été débattues lors du conseil municipal du 16 février 2021.

Ces orientations déclinent les objectifs du projet de ville et s'articulent en lien avec le plan de relance, autour des enjeux transversaux de la transition écologique et du développement durable pour lesquels Perpignan vise désormais le label « Gold Citer'gie » plus haut label européen récompensant les collectivités œuvrant en faveur de politiques énergie/climat ambitieuses. Les 5 orientations ont ainsi été définies :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre Ville ;
- Garantir l'ordre républicain pour tous les Perpignanais ;
- Améliorer la qualité du cadre de vie au sein de tous nos quartiers ;
- Mettre en œuvre un projet éducatif au service de la réussite et du bien-être de nos enfants ;
- Elaborer un projet d'Administration, porteur d'une nouvelle dynamique managériale.

Le budget primitif 2021 est conforme à ces orientations. En prenant en compte les inquiétudes liées, notamment, à la disparition de la taxe d'habitation pour les résidences principales, à la baisse des impôts de production, le budget primitif 2021 lance véritablement le nouveau mandat en mettant en œuvre de nouveaux dispositifs (soutien scolaire, programme permis de conduire/sport/emploi, l'art prend l'air...) permettant de développer plus de solidarités auprès de tous les Perpignanais et de soutenir les secteurs durement touchés par les conséquences de la pandémie.

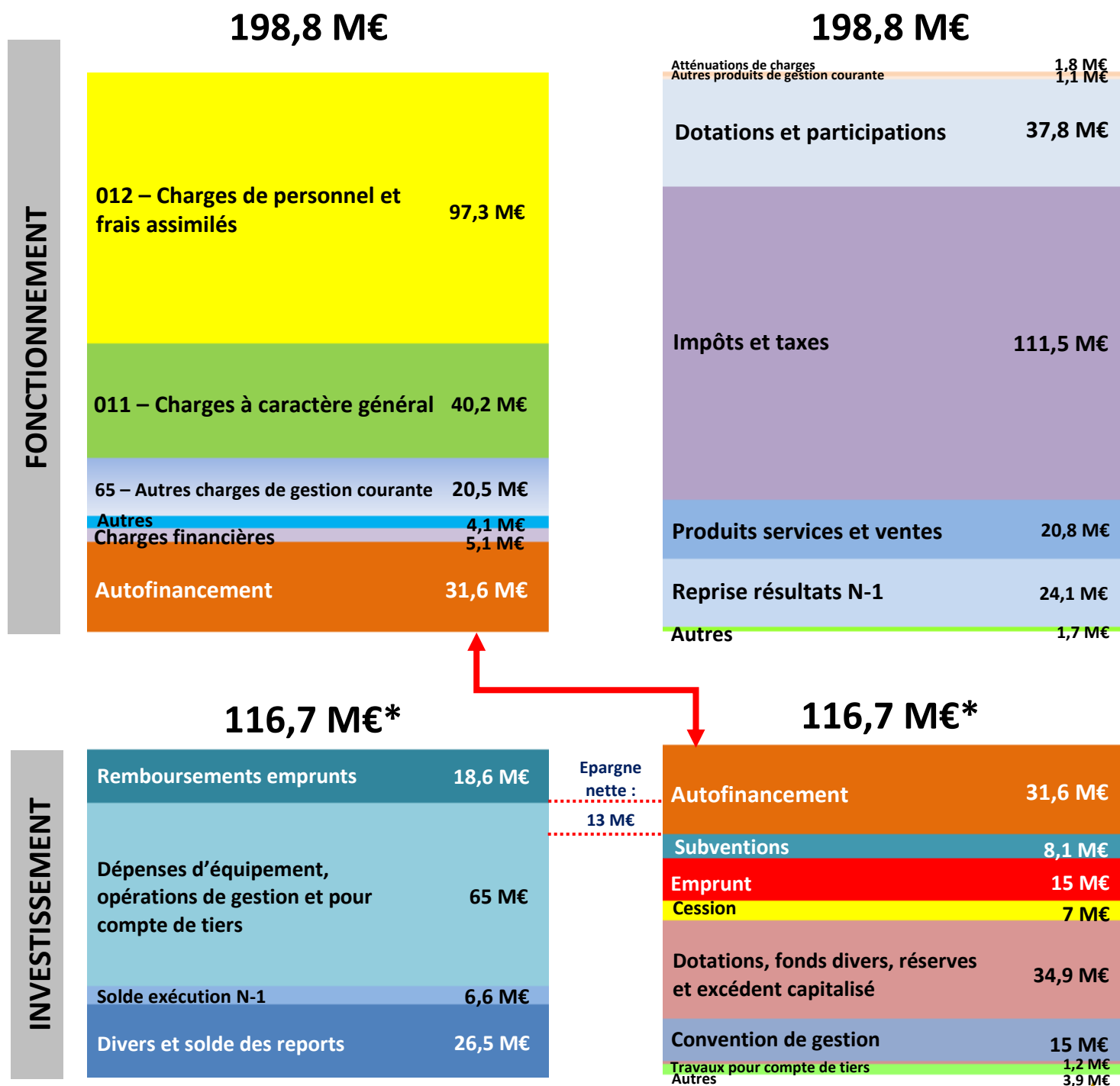
De nouveaux moyens financiers sont alloués notamment pour la sécurité dans les quartiers et la proximité pour garantir la qualité de vie des Perpignanais dans leur quartier.

▶▶ LES CHIFFRES CLES

➤ Section de Fonctionnement _____	198,8 M€
➤ Section d'Investissement (avec reports) _____	167,3 M€
Total Budget _____	366,1 M€

➤ Produit fiscal _____	90,8 M€
➤ Dépenses de gestion courante _____	159,5 M€
➤ Autofinancement brut _____	31,6 M€
➤ Autofinancement net _____	13 M€

II – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF



*hors 15 M€ : dépenses - recettes

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

Elle s'équilibre à 198,8 M€

BUDGET PRIMITIF 2021		
	Charges de fonctionnement	
011	Charges à caractère général	40 190 470,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 300 000,00
014	Atténuation de produits (reversement impôts et taxes)	1 200 500,00
65	Autres charges de gestion courante	20 548 703,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	297 500,00
66	Charges financières	5 100 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 662 230,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	104 697,00
023	Virement à la section d'investissement	24 900 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	7 495 900,00
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		198 800 000,00
	Produits de fonctionnement	
002	Reprise résultat N-1	24 061 661,73
013	Atténuation de charges	1 761 861,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 765 121,60
73	Impôts et taxes	111 463 203,00
74	Dotations et participations	37 760 467,00
75	Autres produits de gestion courante	1 095 885,67
76	Produits financiers	522 075,00
77	Produits exceptionnels	37 533,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	50 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts en sections	1 282 192,00
TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT		198 800 000,00

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES DEPENSES

la section d'investissement, avec les restes à réaliser et la reprise des résultats 2020, s'équilibre à 167,3 M€.

		BP 2021	Reports	Total crédits 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
20	Immobilisations incorporelles	1 688 000,00	1 512 136,30	3 200 136,30
204	Subventions d'équipement versées	3 310 107,00	2 936 573,78	6 246 680,78
21	Immobilisations corporelles	7 914 000,00	4 166 769,37	12 080 769,37
23	Immobilisations en cours	35 949 893,00	29 365 994,21	65 315 887,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	68 254,30	134 297,06	202 551,36
13	Subventions d'investissement	0,00	306 215,66	306 215,66
16	Remboursement d'emprunts*	33 601 995,00	8 000,00	33 609 995,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	61 550,00	101 550,00
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	1 160 000,00	1 817 282,68	2 977 282,68
4581	Opérations d'investissement sous mandat	14 978 000,00	17 317 743,63	32 295 743,63
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 282 192,00	0,00	1 282 192,00
041	Opérations patrimoniales	3 091 700,00	0,00	3 091 700,00
TOTAL		103 084 141,30	57 626 562,69	160 710 703,99
Résultat reporté		6 589 296,01		6 589 296,01
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		109 673 437,31	57 626 562,69	167 300 000,00

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES RECETTES

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

		BP 2021	Reports	BP + Reports
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
13	Subventions d'investissement	8 143 346,00	15 823 868,10	23 967 214,10
16	Emprunts et dettes assimilées*	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 020,00	0,00	1 020,00
23	Immobilisations en cours	71 000,00	6 017,52	77 017,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 969 730,00	0,00	3 969 730,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 850 000,00	0,00	30 850 000,00
138	Autres subvent. Non transf.	13 281,00	0,00	13 281,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	8 000,00	9 000,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	61 550,00	101 550,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	7 016 790,07	522 771,00	7 539 561,07
4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	1 160 000,00	1 817 282,68	2 977 282,68
4582	Opérations d'investissement sous mandat	14 978 000,00	17 317 743,63	32 295 743,63
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 495 900,00		7 495 900,00
041	Opérations patrimoniales	3 091 700,00		3 091 700,00
TOTAL		106 842 767,07	35 557 232,93	142 400 000,00
Virement de la section de fonctionnement		24 900 000,00		24 900 000,00
TOTAL		131 742 767,07	35 557 232,93	167 300 000,00

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.011 – charges à caractère général : 40,2 M€ (38,5 M€ au BP 2020)

Ce chapitre regroupe les achats, les services extérieurs (prestations de service, locations, assurances, entretien et maintenance), les autres services extérieurs (nettoyage, gardiennage, prestations intellectuelles, communication), et les impôts taxes et versements assimilés (taxes foncières, SACEM, frais bancaires des régies).

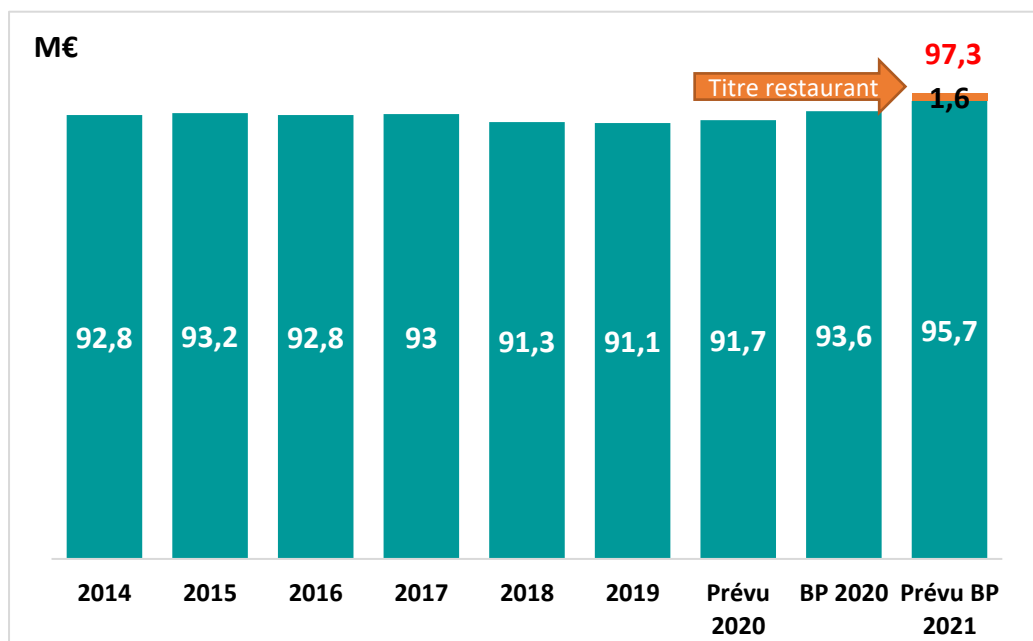
La progression de ce compte s'explique par les achats liés au Covid-19, par l'entretien des pelouses des stades A. Giral et G. Brutus qui est désormais effectué en prestations de service, par les augmentations de la maintenance de l'éclairage des stades et du marché de nettoyage de toutes les structures sportives, ainsi que par l'augmentation du sponsoring de l'USAP.

Chap.012 – charges de personnel, frais assimilés : 97,3 M€ (93,5 M€ au BP 2020)

Ce chapitre regroupe les charges de personnel (rémunération titulaires et non titulaires, charges sociales, cotisations, allocations chômage, tickets restaurant) et les autres services extérieurs (rémunération personnel extérieur à la collectivité).

Attention : ce compte comprend 1,6 M€ de dépenses estimées pour les tickets restaurant, une recette de 0,8 M€ est également prévue correspondant à la part prélevée sur les agents. La charge nette pour la Ville s'établit, prévisionnellement, à 0,8 M€ soit une prise en charge de 2,5 € par ticket pour une valeur faciale de 5 €.

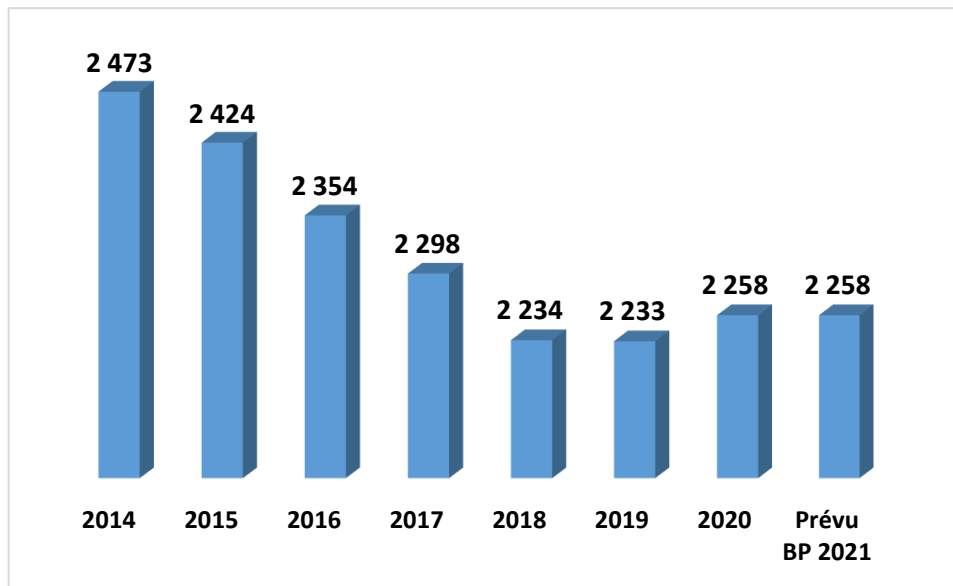
EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS



Principal poste de la section de fonctionnement, il représente 58,47 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La progression s'explique d'abord par la décision d'adhérer en 2021 au dispositif des titres restaurant en faveur du personnel communal. Cette mesure permettra aux agents municipaux de bénéficier d'un réel gain de pouvoir d'achat. Cette nouvelle dépense est estimée à 1,6 M€ avec 0,8 M€ de recettes prélevées sur les agents, la charge nette pour la Ville se situant donc à 0,8 M€.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES HORS ASSISTANTE MATERNELLES ET APPRENTIS



Les effectifs ont progressé de 25 agents en 2020. Pour 2021, des recrutements se feront pour augmenter les ressources des services prioritaires comme la proximité, et la police municipale avec 26 recrutements (25 agents PM et 1 directeur PM).

La Direction de la Cohésion Citoyenne verra également ses effectifs renforcés par le recrutement de plusieurs animateurs ainsi que de 6 adultes-relais dédiés à des missions de médiation et d'appui à la dynamique des conseils citoyens.

50 emplois civiques seront également recrutés, pour une durée de 8 mois, afin de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes de 4^e, 3^e et 2^{de} qui pour la 2^e année consécutive ne bénéficient pas d'une scolarité normale. Perpignan prend en charge 107,66 € par mois de leur salaire ce qui représente une dépense de l'ordre de 50 K€.

Compte tenu des départs prévus, les effectifs devraient être stables en 2021.

Il faut rappeler que, chaque année, le coût de la masse salariale subit des décisions liées au statut de la fonction publique ou imposées par le Gouvernement qui conduisent à des augmentations.

Ainsi en 2021, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) devrait se situer aux alentours de 847 K€ dont 492 K€ pour les seules évolutions de carrière liées aux changements d'échelon.

L'application des dernières mesures du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) représente une charge supplémentaire de 277 K€ et concernera 892 agents statutaires et 204 agents contractuels. Les possibilités de recours aux emplois aidés devenant plus restreintes d'année en année, seul un faible volume de ce type de contrat (10) a été prévu au budget 2021. En dépit de ce contexte, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social.

Chap.014 – Atténuations de produits : 1,2 M€ (0,9 M€ au BP 2020)

Ce chapitre regroupe les reversements sur FPS, chapitre de dépenses utilisé pour comptabiliser des reversements sur des natures comptables prévues en recettes de fonctionnement comptes 70.

Chap.65 – autres charges de gestion courante : 20,6 M€ (20,1 M€ au BP 2020)

Ce chapitre regroupe les subventions, licences, créances admises en non-valeur, contributions obligatoires aux écoles.

Il s'agit notamment des subventions versées aux établissements publics et associations. Le 17 décembre 2020 et le 16 février 2021, le Conseil municipal a alloué des subventions 2021 pour les structures suivantes :

- ◆ Compte 6573
 - Caisse des écoles = 1,08 M€
 - CCAS = 2,27 M€ ; le CCAS bénéficie en plus de la subvention d'équilibre votée (2 M€), de divers remboursements par convention notamment pour les aides de la CAF pour les référentes familles des maisons de quartier et de l'espace des ressources numériques, les participations aux chantiers d'insertion et mise en valeur des transformateurs EDF.
 - Régie des espaces aquatiques = 1,5 M€
 - Musée d'art Hyacinthe Rigaud = 1,7 M€
 - EPCC Théâtre de l'Archipel = 3,4 M€ (y compris la mise à disposition du personnel)
 - Arsenal = 90 K€ (hors mise à disposition du personnel)

- ◆ Compte 6574
 - Visa pour l'image = 0,664 M€ (y compris mise à disposition du personnel)
 - Casa Musicale = 0,53 M€
 - Institut Jean Vigo = 0,285 M€ (y compris mise à disposition du personnel)
 - COS = 0,3 M€ (hors mise à disposition du personnel)

Chap.656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus : 297,5 K€

Ce chapitre regroupe les salaires des secrétariats de groupes et frais de fonctionnement.

Conformément à la délibération du 10 juillet 2020, les moyens matériels et humains affectés aux groupes d'élus sont estimés à 297,5 K€.

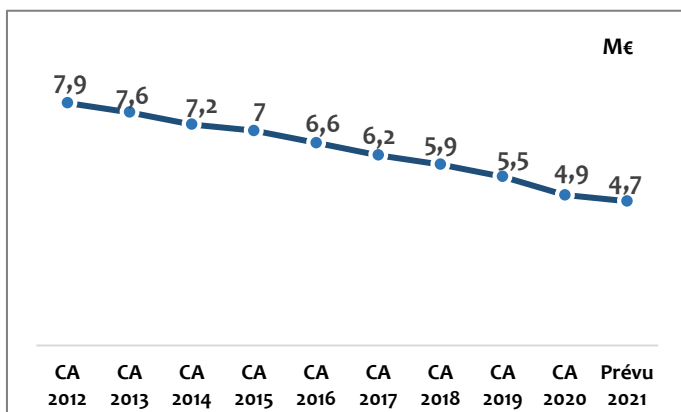
Chap.66 – charges financières : 5,1 M€ (5,7 M€ au BP 2020)

Ce chapitre regroupe les intérêts d'emprunt, intérêts lignes de trésorerie, frais de dossier bancaire.

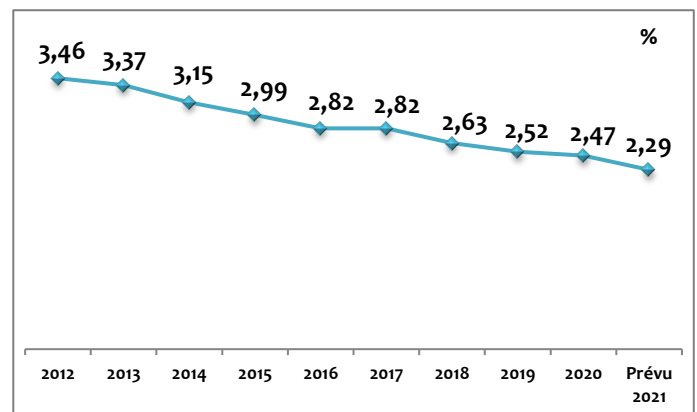
La baisse régulière des charges financières s'explique par la diminution du stock de dette et la baisse des taux d'intérêts.

- ♦ **Article 66111** – intérêts réglés à l'échéance = 4,7 M€

EVOLUTION DES INTERETS PAYES SUR LA DETTE



UN TAUX MOYEN PONDERE DE LA DETTE PARTICULIEREMENT FAIBLE



(Source : Comptes Administratifs)

La structure de la dette

Avec 97,16 % classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 2,84 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une **dette parfaitement sécurisée sans risque pour la variation de taux.**

- ♦ **Article 66112** – rattachement des intérêts courus non échus = 0,1 M€

Conformément aux règles comptables.

- ♦ **Article 6615** – intérêts des comptes courants = 0,15 M€

Ce montant correspond à la prévision des intérêts de la ligne de trésorerie si celle-ci est mobilisée.

- ♦ **Article 6688** – autres charges financières = 0,15 M€

Prévision de divers frais financiers, principalement lors des réaménagements des prêts.

Chap.68 – dotations provisions semi-budgétaires : 105 K€ (225 K€ au BP 2020)

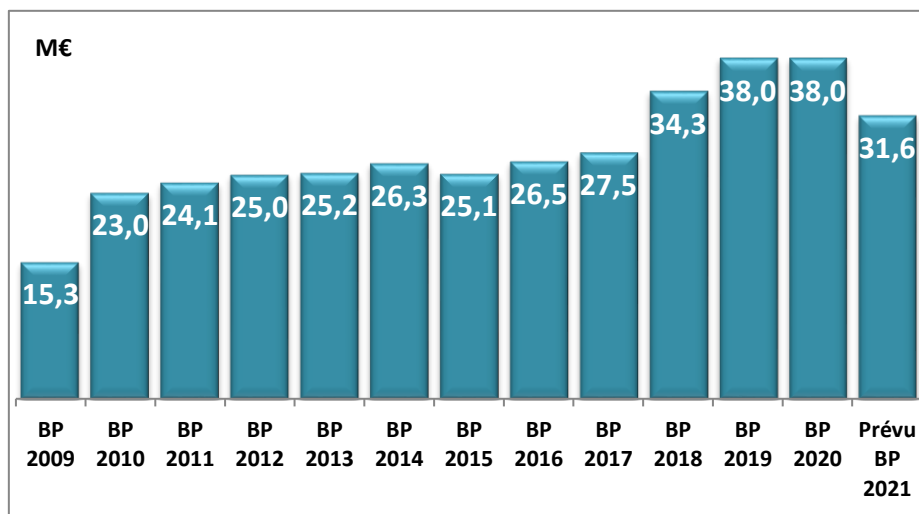
Ce chapitre regroupe les provisions pour créances douteuses.

Conformément à la méthode définie et à la délibération présentée au conseil municipal du 25 mars 2021

Chap.023 – virement à la section d'investissement (24,9 M€) et amortissement (6,7 M€) autofinancement brut : 31,6 M€

L'autofinancement brut est une dépense de fonctionnement affectée en recette de la section d'investissement. Il correspond à la somme du virement à la section d'investissement et à la dotation aux amortissements.

AUTOFINANCEMENT BRUT



(Source : Budgets primitifs)

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.013 – atténuations de charges : 1.761,8 K€ (584 K€ au BP 2020)

Ce chapitre regroupe les remboursements de salaires et charges, la participation des agents aux tickets restaurant (0,8 M€) et les écritures de valorisation du stock. Il est utilisé pour comptabiliser des remboursements sur des natures comptables prévues en dépense de fonctionnement compte 64.

Chap.70 – produits services, domaine et ventes diverses : 20,8 M€ (21 M€ au BP 2020)

Ce chapitre regroupe le stationnement, FPS, locations, remboursement de personnel mis à disposition, remboursement de travaux.

La redevance de stationnement est ajustée au montant prévu dans l'avenant au contrat d'Indigo pour la période de janvier à septembre 2021, en attente de connaître les conditions du nouveau contrat. Les forfaits post-stationnement (FPS) sont ajustés sur le montant encaissé en 2020.

Chap.73 – impôts et taxes : 111,5 M€ (108,5 M€ au BP 2020)

Ce chapitre regroupe le produit fiscal, les taxes sur l'électricité et la publicité extérieure, les droits de mutation, l'Attribution de compensation (AC) versée par PMM.

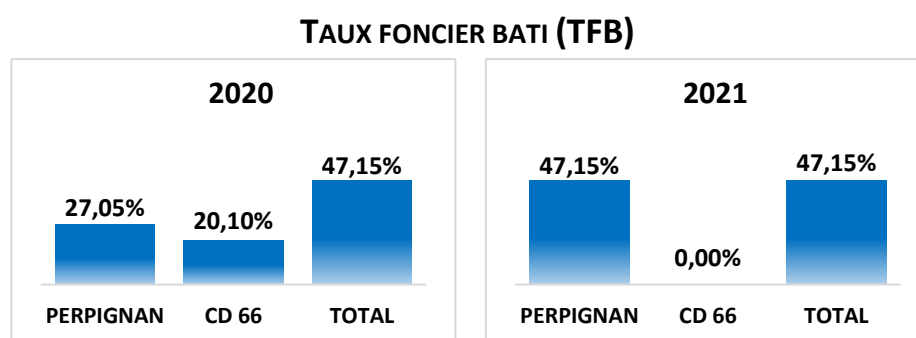
Du fait de la réforme de la taxe d'habitation (TH), la compensation TH précédemment comptabilisée en chap. 74 dotations et participations est désormais constatée en chap. 73 dans la récupération du taux du Conseil départemental dans le taux communal.

A l'inverse, la baisse des impôts de production décidée dans le cadre du plan de relance se traduit par une baisse de 50 % de la taxe sur le foncier bâti des locaux industriels (chap. 73) et par une compensation versée par l'Etat à l'euro/euro sur le chap. 74.

- ♦ La réforme de la Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

Elle se poursuit avec la prise en compte des 20 % de ménages les plus aisés. En 2021, ceux-ci bénéficieront d'un premier dégrèvement de 30 % et 65 % en 2022 jusqu'à l'exonération totale en 2023. Puis, aucun foyer ne paiera la TH sur sa résidence principale. Seules les résidences secondaires et les locaux meublés occupés par des personnes morales qui ne relèvent pas de la CFE, resteront soumis à l'imposition de la TH. Pour Perpignan, le produit fiscal des résidences secondaires et autres locaux meublés représente 2,4 M€.

A partir de 2021, les communes perçoivent la part départementale de la Taxe du Foncier Bâti pour compenser la TH, avec un mécanisme de coefficient correcteur visant une garantie à l'euro près, afin de neutraliser les « sur » ou « sous » compensations. Le taux de FB 2021 de la Ville de Perpignan passe de 27,05 % à 47,15 % ; ce qui correspond au taux FB Perpignan 2020 : 27,05 % + taux FB CD66 2020 : 20,1 %, (sans impact sur le montant payé par le contribuable Perpignanais).



Les bases fiscales n'étant pas notifiées par l'Administration fiscale au moment du bouclage du budget, le produit fiscal et les compensations ont été estimés avec des hypothèses prudentes de stabilité du produit global par rapport au réel 2020.

- ♦ Attribution de compensation (AC) = 12,8 M€

L'Attribution de Compensation représente le retour que verse Perpignan Méditerranée Métropole à chaque commune sur le produit de la Taxe Professionnelle conformément aux textes en vigueur : l'AC permet de garantir l'équilibre des budgets communaux en fonction des transferts de compétences.

- ♦ Les droits de mutation = 1,5 M€
- ♦ Taxe sur l'électricité = 2,2 M€
- ♦ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure = 1,5 M€

Chap. 74 – Dotations et participations = 37,8 M€ (42 M€ au BP 2020)

Les dotations versées par l'Etat n'étant pas notifiées, le montant inscrit est identique au montant encaissé en 2020.

Libellé	Réel 2011	Réel 2012	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Prévu 2021
DGF	24 050	24 106	24 026	22 831	19 775	16 399	14 589	14 754	14 743	14 522	14 522
DSU	3 984	4 360	5 275	5 759	7 496	9 199	10 429	11 174	11 809	12 461	12 461
DNP	1 923	2 157	2 224	2 429	2 693	2 704	2 768	2 753	2 756	2 658	2 658
TOTAL	29 957	30 623	31 525	31 019	29 964	28 302	27 786	28 681	29 308	29 641	29 641

Chap. 75 – autres produits de gestion courante = 1,1 M€ (idem au BP 2020)

Ce chapitre regroupe les loyers des immeubles, location de matériel, location d'installations sportives aux établissements d'enseignement.

Chap. 76 – produits financiers = 522 K€ (idem au BP 2020)

Ce chapitre regroupe le fonds de soutien pour le paiement de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé) de l'emprunt Helvétix, et les dividendes des actions détenues.

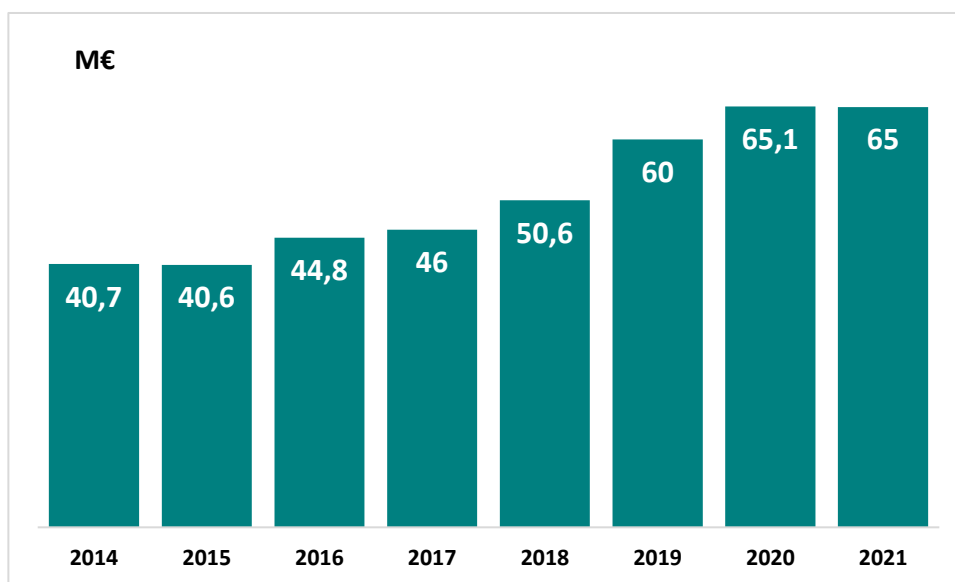
Chap. 77 – produits exceptionnels = 37 K€ (idem au BP 2020)

Ce chapitre regroupe les indemnisations des assurances, ventes foncières, mandats annulés sur exercices antérieurs.

IV - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

DEPENSES D'EQUIPEMENT, CONVENTION DE GESTION ET TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS



(Source : Budgets primitifs)

L'investissement de 65 M€ se ventile dans les domaines sur les opérations suivantes (montant >500 K€) :

Patrimoine Historique = 4,8 M€, dont :

- Casa Xanxo..... 1,3 M€
- Les Carmes, sol 0,75 M€
- Couvent Ste Claire 0,65 M€
- Hôtel Pams, façades..... 0,55 M€

Culture = 2,4 M€, dont :

- Théâtre de l'Archipel 1,82 M€

Campus Mailly = 5 M€

Environnement = 5,8 M€, dont :

- Square Bir-Hakeim, aire de jeux..... 0,66 M€
- Parc Chefdebien 0,55 M€
- Champ de Mars..... 0,5 M€

Sports = 8,9 M€, dont :

- Parc des sports, extension..... 4,8 M€
- Stade Aimé Giral 0,6 M€
- Parc des sports, piste d'athlétisme 0,5 M€

Foncier = 5,7 M€, dont :

- Friche industrielle des Courriers Catalans-St. Assiscle 1,7 M€
- NPNRU 1,5 M€
- Immeuble Bétriu, place Cassanyes NPNRU 1,2 M€

Bâtiments divers = 7,2 M€, dont :

- Maison pluridisciplinaire de santé 1,1 M€
- Travaux d'économie d'énergie 1,3 M€
- Ilot Puig, études..... 0,5 M€

Numérique = 1,65 M€**Logistique = 2 M€****Petite enfance et scolaire = 2,2 M€, dont :**

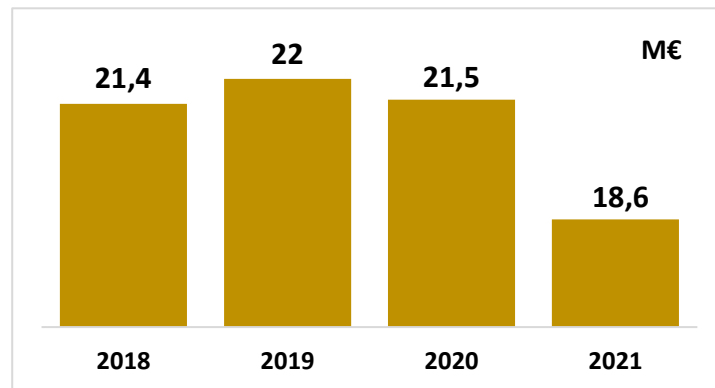
- Extension groupe scolaire L. Massé 0,85 M€
- Travaux groupes scolaires 0,62 M€

Habitat/aménagement/divers = 4,35 M€**Opérations structurantes et de proximité = 15 M€, dont :**

- Requalification échangeur Arago 3 M€
- Requalification NPNRU 1,2 M€
- Requalification chemin Passio Vella 0,8 M€
- Requalification rue Commandant Soubielle 0,8 M€
- Requalification place Rigaud 0,6 M€
- Entrée ville, av. Aérodrome 0,5 M€
- Passerelle pont SNCF 0,5 M€

Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées : 18,6 M€ (21,6 M€ au BP 2020)

EVOLUTION DU CAPITAL REMBOURSE



(Source : Budgets primitifs)

Une fois le capital remboursé, l'autofinancement net prévu s'élève à 13 M€.

Chap. 040 – opération d'ordre transfert entre sections : 1,3 M€ (1,1 M€ au BP 2020)

Chap. 041 – dépenses d'ordre – opérations patrimoniales : 3,1 M€ (1,5 M€ au BP 2020)

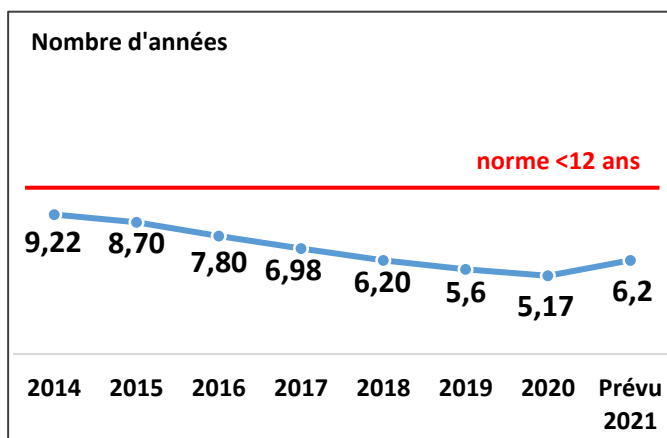
B – RECETTES

Chap. 13 – subventions d'investissement (hors 138) : 8,1 M€ (11 M€ au BP 2020)

Perpignan bénéficie de nombreux partenariats à partir de dispositifs tels que le PNRU, Action cœur de ville, contrat territorial et Grand Site Occitanie. Le plan de relance en 2021 devrait générer également de nouvelles aides financières pour Perpignan.

Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées (hors 165) : 30 M€ (20 M€ au BP 2020)

LE DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE



(Source : méthode Anafi/Dgfip)

- ♦ **Article 166** – Refinancement de la dette : 15 M€

Ecriture en dépenses et recettes pour pouvoir renégocier la dette si le cas se présente.

Chap. 10 – dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 34,8M€ (33,8 M€ au BP 2020)

- ♦ FCTVA = 4 M€ (3,5 M€ BP 2020)
- ♦ Excédents de fonctionnement capitalisés = 30,85 M€

Conformément à l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Chap. 024 – produits de cessions d'immobilisations = 7 M€ (3,7 M€ au BP 2020)

Il s'agit notamment de la vente de la dernière tranche de la Miséricorde et de terrains sur la zone Chefdebien.

V - CONCLUSION

Dans le contexte difficile que nous connaissons, le budget de la nouvelle équipe municipale est volontariste et ambitieux avec, notamment, de nouveaux moyens affectés à la sécurité, à la proximité et aux actions permettant à la Ville d'être encore plus belle et accueillante.

2021 verra le démarrage des projets prévus dans la mandature et 65 M€ de crédits nouveaux sont inscrits pour développer l'attractivité de Perpignan et répondre aux attentes des habitants de tous les quartiers.

Les élus et les agents municipaux resteront mobilisés pour faire face à la crise sanitaire, garantir un service public de qualité, et être créatifs pour adapter et développer des actions de solidarité auprès de tous.

Même si en lien avec le contexte économique et sanitaire l'estimation des recettes est volontairement prudente, les fondamentaux financiers sont largement respectés dans ce budget primitif qui permet de dégager un autofinancement net de 13 M€. Perpignan poursuit son désendettement et le délai moyen de remboursement du stock de dette se situera autour de 6 ans, soit 2 fois moins que la norme imposée par l'Etat.

Enfin, la fiscalité communale n'augmentera pas pour préserver le pouvoir d'achat des Perpignanais et contribuer ainsi au plan de relance de l'économie locale.

Le Maire



Louis ALIOT

VI – DELIBERATIONS

Budget primitif de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe) Exercice 2021

M expose :

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à votre approbation le budget primitif de l'exercice 2021.

Le budget primitif 2021 sera voté au niveau du chapitre par nature en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est un budget prévisionnel qui pourra être modifié ultérieurement par décision modificative.

Le budget primitif 2021 qui vous est présenté aujourd'hui se décompose ainsi :

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 190 470,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	97 300 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 200 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 900 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 495 900,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 548 703,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	297 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	5 100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 662 230,00
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	104 697,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	198 800 000,00

RECETTES

002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	24 061 661,73
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 761 861,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 282 192,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 765 121,60
73	IMPOTS ET TAXES	111 463 203,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	37 760 467,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 095 885,67
76	PRODUITS FINANCIERS	522 075,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 533,00
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	50 000,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	198 800 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 589 296,01
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 282 192,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 091 700,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	202 551,36
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	306 215,66
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	33 609 995,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 200 136,30
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 246 680,78
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 080 769,37
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	65 315 887,21
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	101 550,00
4541	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	2 977 282,68
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	32 295 743,63
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	167 300 000,00

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 900 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	7 539 561,07
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 495 900,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 091 700,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	34 819 730,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 980 495,10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 009 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 020,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	77 017,52
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	101 550,00
4542	TRX EFFECTUEES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	2 977 282,68
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	32 295 743,63
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	167 300 000,00

II - BUDGET ANNEXE PNRQAD**SECTION D'EXPLOITATION****DEPENSES**

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 236 278,11
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 600,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 900 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 427 232,89
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12,00
66	CHARGES FINANCIERES	277 877,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	7 000 000,00

RECETTES

70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	1 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 565 459,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 361,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 401 180,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	7 000 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 228 942,25
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 061,75
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 885 246,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	155 750,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	90 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 530 000,00

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 900 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 427 232,89
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	55 767,11
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	90 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 530 000,00

En conséquence, je vous propose d'adopter le budget primitif 2021.

BALANCE TOTALE DU BUDGET PRIMITIF		
BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	366 100 000,00	366 100 000,00
PNRQAD	11 530 000,00	11 530 000,00
TOTAL	377 630 000,00	377 630 000,00

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2021,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

**Budget primitif de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe)
Exercice 2021 - Emprunt globalisé**

M expose :

Mes chers collègues,

Vous venez de voter le budget primitif 2021 de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe). Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt d'un montant de 30M€ dont pour le budget principal 15M€ d'emprunts nouveaux et 15M€ pour d'éventuels réaménagements. Ce montant pourra être négocié auprès des banques ou établissements habilités à cet effet.

En conséquence, je vous demande l'autorisation de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 30M€ et de signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 30M€ et de signer les contrats à intervenir,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

**BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PERPIGNAN ET BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2021-
FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

M expose :

Mes chers collègues,

Suivant les dispositions prévues à l'article 1639A du code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer chaque année sur les taux des impositions locales et garantir l'équilibre du budget de l'exercice. La réforme de la fiscalité locale se traduit cette année par des modifications importantes dans l'architecture des prélèvements obligatoires et les décisions à prendre par les assemblées locales.

Pour mémoire, la suppression intégrale de la taxe d'habitation est effective pour plus de 84 % des contribuables perpignanais dès 2020. Un allègement progressif à raison de 30% et 65% des cotisations sera accordé aux autres ménages les plus aisés dans le cadre d'une deuxième phase s'ouvrant en 2021 avec un produit versé au profit de l'Etat pendant cette période de transition. A partir de 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement supprimée.

Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un mécanisme de correction est également institué pour garantir la stricte neutralité de ce transfert tant pour les recettes communales que pour les redevables de la taxe foncière.

En 2021, la Ville percevra ainsi la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de la THRS est gelé sur la période transitoire et ne pourra ainsi faire à nouveau l'objet d'un vote qu'à partir de l'exercice 2023.

Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties applicable en 2021 sera égal à la somme des taux tels que votés en 2020 par la Ville et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. L'assemblée est ainsi invitée à se prononcer sur un taux agrégé de TFPB qui s'établit à 47.15% et correspond à l'addition des taux respectifs de l'année précédente à savoir 27.05% pour la commune et 20.10% pour le conseil départemental. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pour sa part pas impacté par la réforme. Il était de 41.43% en 2020.

Il en découle que la présente délibération a pour objet de fixer uniquement le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que celui afférant aux propriétés non bâties.

Le produit fiscal des taxes foncières nécessaires à l'équilibre budgétaire 2021 (hors la THRS) s'élève globalement à 87 771 602 € et peut être atteint sans hausse des taux de fiscalité communale.

Je vous propose donc en 2021 de voter les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 47.15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 41.43 %